la proposition principale, et ce n'est certainement pas une preuve de fair play.

Cela signifierait que tous les discours porteraient sur l'amendement, plutôt que sur la motion principale, et je suis d'avis, avec mes préopinants, que cet amendement devrait être rejeté.

## [Traduction]

M. l'Orateur suppléant: La présidence tient à remercier les députés de leurs interventions et de leur assistance sur cette question de procédure. L'honorable représentant de Battle River souhaite-t-il invoquer le Règlement?

M. Downey: Oui, monsieur l'Orateur. Avec le consentement de la Chambre, je voudrais retirer mon amendement.

## Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: Au moment où le député a pris la parole, je m'apprêtais à rendre une décision dont j'ignore si elle est de nature à résoudre le problème. En tout état de cause, j'apprécie l'initiative prise par le député. Peut-être devrais-je quand même consigner au hansard mon opinion quant à la recevabilité de cet amendement. Je crois devoir confirmer ma réaction première à l'amendement du député de Battle River; des députés qui sont intervenus sur cette question de procédure m'ont renforcé dans mon opinion. Il me semble que nous avons affaire en l'occurrence à quelque chose de plus qu'un simple amendement; quelque chose qui ne se borne pas à préciser ou à modifier la motion proposée par le député de Bellechasse dans la mesure où cet amendement crée les conditions d'un débat entièrement différent. Cette raison seule le rendra irrecevable.

En outre, comme plusieurs députés, dont celui de Bellechasse, l'ont dit, il semble que lorsqu'en vertu de notre Règlement les partis de l'opposition tombent d'accord sur le choix d'un sujet un jour prévu, la courtoisie veut qu'on ne puisse retirer cette journée par voie d'un amendement.

Il me semble aussi—et le député de Winnipeg-Nord-Centre en a fait état dans son utile intervention—que l'article de notre Règlement qui exige le dépôt d'un avis, serait inutile ou, en étant optimiste, inopportun si, après le dépôt de l'avis, on amendait la motion pour permettre d'étudier une facette entièrement nouvelle de la question. Je ne critique pas ici tous les amendements, pas plus que je n'exclus la valeur d'un amendement qui ne métamorphose pas le fond ou le sens de la motion. Je suis sûr qu'il faut appliquer l'article du Règlement qui exige que l'on donne un avis et, pour toutes ces raisons, je dois déclarer l'amendement irrecevable.

## [Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, il m'a paru évident que la motion qui fait le sujet du débat d'aujourd'hui a suscité des réactions variées dans l'esprit d'un certain nombre de députés.

Ceci s'explique assez facilement. Un bon nombre de députés semblent satisfaits du système actuel et, à mon avis, ils n'en souffrent pas trop, du moins pas assez pour [M. Boulanger.]

se convaincre qu'il serait avantageux de le changer. Certains ont déjà des idées bien arrêtées sur le genre de système qu'ils désireraient.

Je tiens à signaler que je respecte leur opinion, et j'ajoute que chacun a droit à la sienne, pour autant qu'elle ne déforme pas la vérité. En présentant la motion que je suis heureux d'appuyer, on vise à orienter le débat vers un climat de compréhension des problèmes économiques de l'heure, en essayant d'oublier nos divergences de vues sur l'intérêt du parti, et en étudiant les faits objectivement.

## • (4.30 p.m.)

Tous seront d'accord pour reconnaître que nous sommes favorisés, au Canada, par une abondance de biens de toutes sortes. A certains moments, nous décourageons la production par l'adoption de certaines lois restrictives, comme celles s'appliquant au contrôle des quotas de lait et à la restriction de la culture du blé.

En définitive, les Canadiens paient plusieurs millions de dollars pour avoir moins de pain et de lait. Cette politique restrictive s'applique dans une période où le quart des familles canadiennes manquent de pain, de lait et d'autres denrées alimentaires absolument nécessaires à la santé d'une population qui ne désire qu'une chose: vivre convenablement, dans un pays naturellement favorisé de tous les éléments qui peuvent assurer à tous et à chacun la liberté et la sécurité.

Ajoutons au tableau déjà bien sombre l'armée de chômeurs qui lisent les annonces d'offres d'emploi dans les journaux et ailleurs, et qui essaient de rester calmes, en expliquant à leur femme et à leurs enfants ce qui arrive.

A titre de représentants d'une population dont le quart est aux prises avec le chômage, la faim et la misère, nous n'avons pas le droit d'attendre que la solution à ces problèmes vienne automatiquement, grâce à un concours de circonstances favorables.

Si nous sommes incapables d'améliorer la situation de ces milliers de miséreux, dans un pays qui regorge de richesses, nous ne sommes pas qualifiés pour les représenter, et nous devrions au moins être assez honnêtes pour le reconnaître.

Je présume que les divers moyens qui ont été mis à l'essai, en vue d'établir une plus juste répartition des biens, l'ont sans doute été avec sincérité et bonne foi, mais nous constatons tous que les résultats ne sont pas ceux qui avaient été prévus. Il faudrait être victime d'influences néfastes ou d'un esprit borné pour ne pas changer d'attitude. Autrement, nous devrons nous demander qui est coupable des manifestations parfois houleuses qui se produisent. A tous ceux qui souhaitent entendre la voix des modérés, on peut dire que les extrémistes d'aujourd'hui sont, dans plusieurs cas, les modérés d'hier qui ont perdu patience.

Étant donné cette situation, les membres du Ralliement créditiste proposent une formule économique visant à la distribution des biens, en suggérant une réforme fondamentale de notre système monétaire. Nous croyons, selon les vrais principes philosophiques, qu'il est plus important de s'appliquer à faire le bien qu'à dénoncer le mal.